



Activités d'information et de recrutement INFORMATION

11) Compte rendu de la réunion des APNM et projet de statuts de l'Union d'APNM.

Dans le N°3 du bulletin d'information APRODEF, nous présentions un projet d'union des APNM à développer par un groupe de travail (Pierre-Alexandre Hennequin, Michel Anrijs, Wilhelm Bush et Dominique de Lorgeril). La dernière réunion de ce GT (6 mars 2017) avait pour but de finaliser un projet de statuts de cette union d'APNM.

a) Groupe de travail : le projet initial a cheminé entre les différentes APNM entre septembre 2016 et février 2017, pour se préciser et s'enrichir de données nécessaires à son acceptation. Le projet final comporte 19 articles (à voir sur le site d'APRODEF) dont nous présentons ici les principaux.

UNION APNM

Art. 1^{er}

Il est créé entre les APNM adhérentes aux présents statuts une Union d'associations professionnelles nationales de militaires, dénommée : « UNION APNM ».

L'Union est régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et par les articles L. 4126-1 et suivants du code de la défense.

Le siège social de l'union est établi en France, au 86, rue d'Amsterdam, 75 009 Paris. Il peut être transféré par simple décision du Conseil des délégués.

Art. 4

Afin de remplir son objet social, l'Union peut notamment exercer tous les moyens de droit prévus par le code de la défense.

L'Union regroupe toutes les APNM adhérentes au présent statut ; chacune des APNM restant libre et indépendante dans ses fonctionnements et positionnements propres, et participant à l'administration de l'Union au travers de membres délégués désignés en leur sein.

L'Union aura la responsabilité de la répartition des postes CSFM qui lui seront attribués.

Art.6

Sous la responsabilité déclarative de chacune des APNM, l'Union représentera l'ensemble des adhérents des APNM membres.

Les membres ainsi représentés sont obligatoirement des militaires mentionnés à l'article L. 4111-2 du code de la défense, sans distinction de grade, et membre d'une des APNM adhérentes.

Art. 9

Chaque APNM est représentée par un délégué par groupe de grades les constituant afin de permettre la participation de toutes les catégories.

L'ensemble des délégués forme un « Conseil des délégués » qui se réunit au moins une fois par an pour assurer le fonc-

tionnement et l'administration de l'Union.

Les APNM désignent leurs délégués pour une durée minimale d'un an, et sont pleinement libres du mode de désignation, de suppléance et de renouvellement de leur(s) délégué(s).

Chaque APNM dispose d'une voix au Conseil des délégués quel que soit le nombre de ceux qui la représentent. Les APNM désignent librement le délégué porteur de leur droit de vote.

Les articles 11 à 16 traitent de l'organisation (fonctionnement, ressources, modification des statuts).

Les articles 17 à 19 traitent des procédures (règlement intérieur, durée de l'Union, procédure transitoire la première année).

b) Dépôt des statuts : les statuts seront déposés dès que le projet sera finalisé.

c) Suite pour APRODEF : Comme pour toutes les APNM, APRODEF devra proposer à ses membres l'adhésion à l'union d'APNM. La présentation de cette union, ses avantages et inconvénients seront faits lors de l'assemblée générale d'APRODEF qui aura lieu au premier semestre 2017. Les dates et lieux seront précisés ultérieurement. Un vote d'approbation permettra éventuellement au bureau d'APRODEF d'engager les démarches d'adhésion à l'union d'APNM.

Remarques

R1) Les APNM sont encore une nouveauté incongrue. 2017 est la première année où des APNM pourraient être représentatives et siéger au CSFM. A notre connaissance, aujourd'hui, aucune des APNM créées en 2016 n'est représentative (effectifs trop faibles, peu de représentativité des militaires du rang, associations trop centrées sur leur armée ou service commun...) Cette « Union APNM » apparaîtrait comme le moyen rapide d'entrer au CSFM.

R2) Il faut accepter le temps de l'évolution du sens des mots. Le syndicalisme est, chez nous, synonyme de grève et de blocage, il apparaît totalement antinomique de l'esprit militaire. Les APNM ont donc mauvaise presse, d'autant qu'elles viennent d'une « Europe » que nos dirigeants accusent volontiers de tous les maux.

R3) La période actuelle est peu porteuse d'avancées. Il vaut mieux attendre le résultat des élections présidentielles pour savoir où nous allons. Le sujet de préoccupation est celui de l'augmentation du budget de la défense (outre le remplacement d'un parc de matériels que nous avons surexploité, cette augmentation serait la vraie garantie d'une amélioration de la condition militaire).

R4) L'objectif de ces APNM n'est pas clair. Dans son AG 2016, L'Épaulette s'était appuyée sur l'exemple allemand pour montrer que, la condition militaire étant du ressort de notre commandement, l'objectif des APNM devrait être de nous offrir un moyen de pression sur l'autorité politique lorsque notre commandement est contraint par cette auto-



... rité (LOUVOIS est l'exemple même de cette contrainte préjudiciable à la condition militaire). Les Allemands nous avaient présenté une association professionnelle militaire unique, dont le poids se compte en centaines de milliers d'électeurs. L'Union APNM peut-elle devenir cet outil ?

12) Source solde (successeur de LOUVOIS).

LOUVOIS sera abandonné lorsque « Source solde » sera au point.

Initialement prévus pour août 2017, les essais « à blanc » de « Source solde » par la Marine sont repoussés à fin 2017, voire début 2018, les premiers tests conduits par la DGA n'étant pas satisfaisants. « *Le retard est dû à la nécessité d'attendre que les choses soient consolidées avant de passer à l'étape suivante. Les tests relatifs aux soldes « à blanc » sont engagés et c'est à l'occasion de ces exercices qu'un certain nombre de questions sont posées à l'industriel par l'équipe de projet pilotée par la direction générale de l'armement (DGA)* » (CGA Bodin).

Par ailleurs, LOUVOIS, continue à générer des difficultés, 9 à 10 % des paiements nécessitent des opérations manuelles de correction, et 1 % des soldes nécessitent des procédures de contournement » (source SGA).

Le projet gouvernemental de prélever à la source l'impôt sur le revenu ajoute des difficultés. Si, « Source Solde » prendrait bien en charge cette disposition, LOUVOIS, n'a pas été prévu pour, or il sera toujours en fonction lors de l'application de cette retenue à la source.

« *Des discussions sont encore en cours à ce propos avec la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Nous travaillons donc à la mise en œuvre de cette réforme, en tâchant de déterminer s'il convient d'intégrer un nouveau module au système LOUVOIS ou de prévoir, à côté du calcul de la solde, un autre dispositif* » (CGA Bodin).

13) La directive européenne 2003/88/CE sur le temps de travail des forces de sécurité et de défense.

Ce texte prescrit un repos journalier de 11 heures consécutives au moins par période de 24 heures, un repos hebdomadaire de 24 heures tous les 7 jours et une durée hebdomadaire de travail n'excédant pas 48 heures. Et si, initialement, les forces armées et de sécurité bénéficiaient d'une

dérogation, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en a limité la portée. Les gendarmes qui ont expérimenté l'application de cette directive, estiment perdre 6 000 ETP (emploi temps plein).

Il est surprenant que « l'Europe » prenne le pas sur un Etat dans un domaine aussi régalié que celui de la défense et de la sécurité des citoyens. C'est cependant un texte que les autorités gouvernementales françaises ont signé. C'est donc à elles qu'il appartient d'agir pour faire valoir leur autonomie de décision en matière de défense (les gendarmes n'ont pas senti cette volonté).

14) La mise en place du CSFM rénové

Le 6 janvier 2017 le nouveau CSFM s'est installé à l'Ecole Militaire. Permanent, il voit son champ de compétence étendu (loi et décrets ayant une portée statutaire, indiciaire ou indemnitaire), est organisé en 3 commissions (statuts, régimes indiciaires, conditions de vie) et comporte 61 membres désignés pour 2 ans (4 si volontariat) dont 42 militaires d'active et 3 retraités (plus 16 représentants d'APNM représentatives).

Le détail de cette mise en place est sur le site d'APRODEF que nous vous invitons à consulter.

Remarque Lors de la journée de présentation, en présence du ministre de la défense (le 5 janvier), la diapositive relative aux points clés de la réforme utilisait un conditionnel quant à la présence des APNM au CSFM (« *Création des APNM qui, si elles sont représentatives, seraient dans l'avenir, représentées au CSFM* »). Quel est le sens de ce conditionnel ? Ce sera une question à poser à la DRHMD.

15) Formulaire de prise en compte d'adhésion

Dans le N°3 de la lettre d'APRODEF, nous vous présentions le « formulaire de prise en compte d'adhésion », demandé par la DRHMD (arrêté du 21 octobre 2016). Beaucoup d'adhérents (dont les bureaux d'APNM) ont considéré que cette demande était de nature à décourager les volontariats. Lors des réunions d'APNM, ce sujet a été largement abordé et discuté. Il semble possible d'initier une procédure de demande d'annulation, pour préserver l'anonymat des listes en possession des APNM. L'APNM Marine

FORMULAIRE DE PRISE EN COMPTE D'ADHÉSION POUR LE CALCUL DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES DE MILITAIRES (1)

(1) Je soussigné [nom] [prénom]
Officier NID :
Sous-officier ou officier marinier NID :
Militaire du rang NID :
de [force armée ou formation rattachée]
demande que mon adhésion à [nom de l'association professionnelle nationale de militaires]
soit prise en compte pour le calcul de la représentativité des associations professionnelles nationales de militaires.
À le
Signature de l'intéressé :



APRODEF n°4 mars 2017

Périodique de l'association des professionnels de la défense

a engagé un cabinet d'avocat et a déposé une requête auprès du conseil d'Etat. Nous vous rendrons compte de la suite de la procédure après l'été.

> **Ci-dessous, page 2, le modèle du formulaire demandé.**

2) SITE APRODEF (www.aprodef.com)

Le site APRODEF (www.aprodef.com) est actif. Il est très riche d'informations et de ressources. C'est ce que souhaite APRODEF : un complément aux informations largement diffusées dans les unités et les bases, mais finalement, peu accessibles. En effet, le rythme de nos activités ne nous laisse guère le loisir de nous pencher sur les avancées ou difficultés relatives à la condition militaire. Nous avons d'ail-

leurs des organismes traitant spécifiquement cette question, nous avons des représentants de catégorie dont le rôle est d'informer...

APRODEF vous invite à lire le rapport parlementaire sur la protection sociale des militaires du 27 février 2017, présenté par Geneviève Gosselin-Fleury. Il est exemplaire et regroupe une grande partie des thèmes qui pourraient être le support de l'action d'APRODEF.

> Consultez le site, diffusez son adresse, écrivez lorsque vous ne trouvez pas ce que vous cherchez. C'est aussi la publicité que vous ferez au site qui incitera vos camarades à le consulter.

C'est aussi comme cela qu'APRODEF recrutera. Comme toutes les APNM, nous manquons d'effectifs. Il nous faut

...

Taille de la police [Augmenter](#) [Réinitialiser](#) [Diminuer](#)

Recherche...

Association des **PRO**fessionnels de la **DEF**ense

ACCUEIL CONTACT ARTICLES EN VEDETTE DOCUMENTATION FISCALITÉ APRODEF CONDITION MILITAIRE DROITS CIVIQUES

LES APNM QUESTIONS FRÉQUENTES CGU ET MENTIONS LÉGALES INFOS GÉNÉRALES ADHÉRER SOLDE

Bienvenue sur le site de l'aprodef.

Merci de nous faire part de vos suggestions concernant le site. 😊 😞

[Covoiturage et accident en service : faire une déclaration de covoiturage.](#)

[Comprendre la retenue à la source : comment sera calculé le taux ?](#)

[IMPOTS retenue à la source](#)

[AOPER et ISC Sentinelle exonérées d'impôt sur le revenu.](#)

[Mise en ligne du bulletin n° 3 de l'aprodef](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Condition militaire](#) > Comprendre les nouvelles mesures de valorisation de la condition militaire 1

Tags populaires

- [Solde](#)
- [Dernières informations](#)
- [aprodef](#)
- [Adhérer](#)
- [FAQ](#)

Derniers articles

- [Les APNM dans la concertation Armées d'aujourd'hui février 2017.](#)
- [L'aprodef soutient : Défi participatif "Innovons pour nos blessés"](#)
- [PPCR + TPP : focus sur les lieutenants colonels](#)
- [PPCR + PPCR : enjeux et perspectives](#)
- [PPCR + TPP : enjeux et perspectives pour les officiers](#)

Comprendre les nouvelles mesures de valorisation de la condition militaire 1

Catégorie : [Condition militaire](#) Publication : lundi 28 novembre 2016 21:38 Affichages : 812

Les mesures annoncées par le Président de la République le 25 novembre 2016, à l'issue de la 97e session du CSFM sont des mesures complémentaires de valorisation de la condition militaire.

Elles concernent notamment la PHT l'ITAOPC l'IMOMA l'ISAPB l'ISSA l'AOPER, et des mesures sociales.

Télécharger le flyer : [\[lien\]](#)

Ces mesures viennent en complément du Plan d'Amélioration de la Condition du Personnel (PACP)

News

👍

Ce site vous a intéressés

Transmettez l'adresse à vos amis

[\[Logo APRODEF\]](#)

Merci de nous faire part de vos suggestions via notre page contact aprodef



... des militaires du rang, davantage de sous-officiers et davantage d'officiers.

3) ADHÉSION (UNIQUEMENT PAR BULLETIN).

Nous vous rappelons que deux formes d'adhésion sont possibles :

1. Le candidat fait partie d'une association qui a passé une convention avec APRODEF. Il doit faire acte de volontariat auprès de son association qui sera alors amenée à transférer le montant réduit de la cotisation à APRODEF (3 €/an) à partir de la cotisation annuelle à son association. Ainsi il n'a rien à payer.
2. Le candidat est isolé. Il s'adresse au siège d'APRODEF pour s'inscrire et il règle directement le montant de la cotisation à APRODEF (5 €/an).

APRODEF a signé des conventions avec L'Épaulette, et l'UNCRSEA.

Activités relatives au recrutement

Il est clair que la difficulté principale du recrutement est l'information des éventuels adhérents. Nous l'avons écrit plus haut : la période n'est pas favorable, le concept est trop

neuf et « répulsif ». Cependant, dans notre société où les militaires (actuels et anciens) deviendront une minorité peu agissante au plan social (disparition progressive des forts contingents d'anciens combattants), il faut s'engager résolument pour un nouveau mode de représentation des « guerriers » dans une société qui les oublie volontiers.

Activités fondamentales

Nous vous rappelons, qu'APRODEF recherche des spécialistes de la condition militaire pour armer ses différentes cellules.

Sur le site d'APRODEF, vous trouverez des informations sur La condition militaire. ■

> **N'hésitez pas à distribuer le bulletin d'adhésion ci-dessous.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'APRODEF

La première AG d'APRODEF se tiendra prochainement (avril ou mai), a priori à Vincennes.

L'ordre du jour comportera un point sur les activités et l'organisation, une présentation d'Union APNM et un vote pour l'adhésion à cette Union.

> Veuillez adresser les sujets que vous souhaitez voir traiter à Wilhelm Busch.

> La date et le lieu de l'AG vous seront prochainement adressés par courriel.

> **N'hésitez pas à distribuer le bulletin d'adhésion ci-joint**
Bulletin d'adhésion APRODEF

**Association des PROFESSIONNELS de la DEFENSE - RNA : W751233327 -
Décision du 23 février 2016
Adresse postale : APRODEF / L'Épaulette - Case 115
Fort Neuf de Vincennes Cours des Maréchaux - 75614 Paris CEDEX 12**



Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse postale :

Code postal :
Ville :
Tel / port :
Courriel :

Position militaire¹ : Active / disponibilité / réserve opérationnelle
Catégorie¹ : Officier / sous-officier / militaire du rang :
Origine d'armée / service² : Terre - Air - Marine - Gendarmerie - DGA - SSA - SEA - SCA - SID
Déclare adhérer à l'APRODEF en tant que :
Cotisation annuelle :
 membre isolé : 5€
 membre de l'association/amicale³ : 3€ (réversé par l'association / amicale).

À, le..... **Signature :**

1. Rayez les mentions inutiles. - 2. Cochez la case. - 3. Bulletin à adresser avec un chèque de règlement à l'APRODEF à l'adresse ci-dessus indiquée. -
 4. indiquez le nom de l'association/amicale ayant signé une convention avec l'APRODEF.